

# CAUTION (obligatoire)

Afin de garantir le paiement des loyers, la caution d'un tiers est obligatoire.  
Elle peut prendre la forme d'une GARANTIE LOCA-PASS®, d'un engagement d'une PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE ou d'une CAUTION CLÉ.

## La GARANTIE LOCA-PASS® :

La GARANTIE LOCA-PASS® est un engagement pris par INICIAL ou un autre collecteur Action Logement de régler les loyers en cas de difficultés passagères de votre part, mais avec votre engagement de rembourser les sommes ainsi avancées, sans frais ni intérêts.

Qui peut en bénéficier ?

- les jeunes de moins de 30 ans en formation en entreprise, en recherche d'emploi ou en situation d'emploi (CDI, CDD ou intérim), quel que soit l'employeur y compris le secteur agricole (sauf fonctionnaire titulaire)
- les étudiants boursiers d'Etat (du gouvernement Français) sur critères sociaux = **OBLIGATOIRE** (il ne sera pas accepté pour ces derniers de caution personne physique)

Vous devez constituer un dossier en téléchargeant le formulaire sur [www.espacil.com](http://www.espacil.com) et le joindre à votre dossier de demande de logement.

## PIÈCES A NOUS FOURNIR (en plus du formulaire) :

- 1 photocopie de la carte d'identité de moins de 15 ans du demandeur - recto et verso,
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal au nom du locataire,

Justificatifs de la situation au moment de la demande si vous êtes salarié ou en recherche d'emploi :

- 1 attestation de l'employeur datée de moins d'un mois mentionnant l'emploi et le type de contrat, ou photocopie du dernier bulletin de paie,
- ou 1 attestation de Pôle Emploi datée de moins d'un mois précisant que vous êtes actuellement à la recherche d'un emploi. Et si vous percevez des ASSEDIC ou le RSA, copie de la notification et copie du dernier avis de paiement.

Justificatifs pour les étudiants :

- 1 photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou à venir,
- 1 photocopie de la notification conditionnelle d'attribution de bourse pour l'année en cours,
- 1 photocopie de la notification définitive à fournir dans les 6 mois qui suivent la présente demande.

Vous avez la possibilité de télécharger la demande de GARANTIE LOCA-PASS® en cliquant sur ce lien.



Dossier LOCA-PASS®  
à télécharger ici

## La CAUTION SOLIDAIRE :

L'engagement d'une caution solidaire est obligatoire pour les étudiants et jeunes qui ne sont pas éligibles au LOCA-PASS®.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe :  F  M Date de naissance : / /  
Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse (où Espacil pourra vous contacter) : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_  
Situation familiale : \_\_\_\_\_ Nb de personne(s) à charge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
Depuis : / / Nom et adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_  
Revenu professionnel : \_\_\_\_\_ €/mois Allocations : \_\_\_\_\_ €/mois Autres : \_\_\_\_\_ €/mois  
Lien de parenté :  père <sup>ASC</sup>  mère <sup>ASC</sup>  grand-parent <sup>ASC</sup>  autre <sup>ASC</sup> : \_\_\_\_\_ sans lien de parenté

## PIÈCES A NOUS FOURNIR :

- 1 photocopie de la carte d'identité de moins de 15 ans - recto et verso, *à défaut photocopie du passeport, du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,*
- 1 photocopie de votre avis d'imposition N-2, et de votre dernier avis d'imposition
- 3 derniers bulletins de salaire, *à défaut inscription au registre du commerce datant de moins de 3 mois,*
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal,
- 1 justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou France Télécom).

Le soussigné s'engage à intervenir en qualité de caution solidaire au contrat de location qui serait proposé au demandeur désigné ci-dessus.  
Je certifie sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis.

A \_\_\_\_\_ le / /

# CAUTION (obligatoire)

## La CAUTION CLE :

La CLE (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La CLE est gérée par les Crous.

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire. Il n'existe pas de barème de revenus donc les demandes des étudiants ne disposant pas de revenus sont également étudiées ;
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études ;
- âgés de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

La garantie est personnelle. Si le logement est loué en colocation, chaque colocataire doit faire une demande de garantie et satisfaire à ces conditions. De plus, le bail ne doit pas comporter de clause de solidarité.

Tout bénéficiaire, agissant avec d'autres solidairement pour une même location, ne pourra bénéficier simultanément que d'une seule garantie de location relevant du dispositif objet de la convention : colocation solidaire = 1 convention par bail, 1 seul dossier de garantie, 1 étudiant représentant la colocation, 1 cotisation partagée entre les colocataires.

Pour les colocations dans lesquelles le bailleur n'impose pas la solidarité des colocataires, chaque bénéficiaire pourra bénéficier individuellement du dispositif de garantie pour son propre engagement locatif = 1 dossier de garantie par étudiant, 1 bail de colocation détaillant les quotes-parts respectives de chaque colocataire, 1 cotisation individuelle pour chacun

Son coût pour l'étudiant est 1,5 % du loyer, charges comprises.

### Procédure :

La demande de CLE (Caution Locative Etudiante) s'effectue directement depuis le site Lokaviz, en vous connectant à votre espace personnel.

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez vous créer un compte ou bien vous identifier sur le Portail de la Vie Etudiante (PVE) : [www.portail-vie-etudiante.fr](http://www.portail-vie-etudiante.fr)  
Une fois identifié sur le PVE, cliquez sur l'icône «CLE» pour accéder au formulaire de demande de CLE.

Vous avez la possibilité d'accéder directement au « Portail de la Vie Etudiante » en cliquant sur ce lien.



## PIÈCE A NOUS FOURNIR :

- 1 justificatif de la prise en charge de la caution CLE par le CROUS (mail)

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Le formulaire doit être rempli, signé et complété des pièces indiquées et être accompagné, le cas échéant, du formulaire LOCA-PASS® complété des pièces indiquées.

Après passage en commission d'admission, seule habilitée à prendre toute décision, et selon les disponibilités, une proposition de logement pourra vous être adressée. Nous vous préciserons alors les démarches à suivre.

Le présent document complété est à joindre à votre demande.